



Le ramassage porte-à-porte va-t-il continuer?

Non, sauf pour quelques rues. Dans ces zones qui ne sont pas équipées en moloks, les habitants doivent déposer leurs sacs à ordures (sacs taxés dès 2018) pour le ramassage, [selon ce calendrier](#). Le ramassage des cartons/papiers dans tous les quartiers (premier mercredi du mois) est maintenu, ainsi que celui des sapins de Noël en début d'année et la collecte itinérante des déchets spéciaux au printemps.